

LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC : UN PORTRAIT À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE CANADIENNE SUR L'INCAPACITÉ DE 2017

UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES

VOLUME 4



Certaines des variables utilisées pour produire des estimations présentées dans ce rapport ont fait l'objet d'une révision par Statistiques Canada en juillet 2023. Les estimations présentées ont été obtenues à partir des variables telles qu'elles étaient avant la révision de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité*. Il est recommandé de faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats, car certaines pourraient être affectées par la révision. Pour obtenir des précisions, il est possible de consulter notre service d'information statistique par courriel à evaluation@ophq.gouv.qc.ca

LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC : UN PORTRAIT À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE *CANADIENNE SUR L'INCAPACITÉ* DE 2017

UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES

VOLUME 4

RÉDACTION

Marc-André Bilodeau
Analyste-conseil
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

COLLABORATION

Lucie Dugas
Coordonnatrice
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

Mélanie Deslauriers
Analyste-conseil
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

Vanessa Marquis
Technicienne en statistiques
et aux plans d'action
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

SUPERVISION

Isabelle Émond
Directrice de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

ÉDITION

Secrétariat général, communications
et affaires juridiques

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90260-7 (version PDF)
ISBN 978-2-550-90261-4 (version texte électronique)

RÉVISION LINGUISTIQUE ET MISE EN PAGE

Sheila Lotay

DATE

16 juin 2022

APPROBATION

Daniel Jean
Directeur général

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES
DU QUÉBEC (2022). *Les personnes avec
incapacité au Québec : un portrait à partir
des données de l'Enquête canadienne
sur l'incapacité de 2017 : utilisation d'aides
techniques : volume 4*, Drummondville,
Secrétariat général, communications
et affaires juridiques, L'Office, 32 p.

Ce document est disponible en médias
adaptés sur demande.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Télécscripteur : 1 800 567-1477
info@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca

FAITS SAILLANTS

Cette publication porte sur l'utilisation d'aides techniques par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité¹ et de la réponse à leurs besoins à l'égard de ces aides. Cette publication a été réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2017. Rappelons que la population étudiée est celle vivant en ménage privé et résidant au Québec au moment du recensement de 2016.

- En 2017, l'utilisation d'aides techniques est fréquente chez les personnes de 15 ans et plus avec incapacité : un peu plus de six personnes sur dix en utilisent, ce qui correspond à environ 643 640 personnes.
- Le taux d'utilisation d'aides techniques s'accroît avec l'âge, passant de 46 % chez les personnes de 15 à 24 ans à 80 % chez celles de 65 ans et plus.
- La plupart des personnes qui utilisent des aides techniques pour les aider à effectuer leurs tâches ou leurs activités quotidiennes en utilisent une (33 %) ou deux à trois (33 %).
- Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui utilisent des aides techniques² :
 - 46 % utilisent des aides à la mobilité et à l'agilité ;
 - 28 % utilisent des aides à la vision ;
 - 11 % utilisent des aides à l'audition ;
 - 7 % utilisent des aides à l'apprentissage ;
 - 59 % utilisent d'autres types d'aides techniques.
- Un peu plus d'une personne avec incapacité sur cinq a des besoins non comblés en aides techniques.
- La proportion de personnes ayant des besoins non comblés en aides techniques croît avec la gravité de l'incapacité, passant de 11 % chez les personnes avec une incapacité légère à 44 % chez celles avec une incapacité très grave.
- Parmi les utilisateurs d'aide techniques, près de trois personnes sur dix ont effectué des dépenses non remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation de ces aides.
- Parmi les personnes ayant effectué des dépenses non remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques au cours d'une année, le tiers ont déboursé moins de 200 \$ alors que le quart ont payé 1 000 \$ ou plus.

1. Les personnes avec incapacité visées par l'ECI de 2017 ont été identifiées non seulement par la présence d'une difficulté ou d'un problème causé par une condition ou un problème de santé à long terme, mais aussi parce qu'elles sont limitées dans leurs activités. Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, cette population correspond à la définition de personnes handicapées de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, puisque les personnes qui la composent ont une incapacité significative et persistante et qu'elles rencontrent des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

2. Une personne peut utiliser plusieurs types d'aides, ce qui explique que la somme des parties est plus élevée que le total.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
INDICATEURS UTILISÉS	3
UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES	5
UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À L'AUDITION	9
UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À LA VISION	10
UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À LA MOBILITÉ ET À L'AGILITÉ	12
UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À L'APPRENTISSAGE	14
UTILISATION DES AUTRES AIDES TECHNIQUES	15
BESOINS NON COMBLÉS EN AIDES TECHNIQUES	18
DÉPENSES NON REMBOURSÉES POUR LES AIDES TECHNIQUES	22
CONCLUSION	27
ANNEXE I	28
ANNEXE II TYPES D'INCAPACITÉ	30
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	32

INTRODUCTION

Cette publication a pour but de présenter l'utilisation d'aides techniques par la population québécoise de 15 ans et plus avec incapacité pour corriger une déficience ou compenser une incapacité. Pour y parvenir, les données de l'ECI de 2017 sont utilisées (Institut de la statistique du Québec [ISQ] 2022a, 2022b, 2022c, Statistique Canada 2018). Lorsque possible, les analyses sont détaillées selon différentes caractéristiques, telles que l'âge, le sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité.

En premier lieu, il sera question de l'utilisation d'aides techniques par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, c'est-à-dire de l'utilisation d'appareils et d'outils conçus ou adaptés pour les aider à effectuer leurs tâches ou activités quotidiennes. Les aides techniques dont il est question dans ce document sont celles qui permettent de faciliter l'audition, la vision et l'apprentissage, qui servent à accroître la motricité ou qui, plus globalement, visent à compenser une autre incapacité (ex. : glucomètre, lit réglable, coussins thérapeutiques, etc.).

Ensuite, le document renseigne sur la réponse aux besoins des personnes de 15 ans et plus avec incapacité en matière d'aides techniques en accordant une attention particulière à la présence de besoins non comblés à cet égard. De même, les dépenses effectuées par ces personnes pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques utilisées sont discutées.

INDICATEURS UTILISÉS

Taux d'utilisation d'aides techniques

Proportion de personnes avec incapacité qui utilisent des aides ou appareils spécialisés leur permettant de corriger une déficience ou de compenser une incapacité. Les aides dont il est question ici sont celles qui facilitent l'audition, la vision ou les déplacements, celles qui permettent d'accroître la motricité (qui inclut la mobilité, la flexibilité et la dextérité) ou de faciliter l'apprentissage ainsi que d'autres types d'aides³ (indicateur global créé à partir des questions de l'indicateur ci-dessous).

Taux d'utilisation de divers types d'aides techniques

Utilisation d'aides techniques ou d'appareils spécialisés liée à certains types d'incapacité : l'audition (question AADH_Q05), la vision (question AADV_Q05), la motricité (question AADM_Q005) et l'apprentissage (question AADL_Q05). De plus, l'utilisation d'autres types d'aides est étudiée (ex. : aides respiratoires, aides pour diabétiques) (questions AADA_Q005A, AADA_Q005B, AADA_Q030 et AADA_Q040). Une personne peut utiliser plusieurs types d'aides techniques.

Besoins non comblés en aides techniques

Personnes avec incapacité ayant besoin de certaines aides techniques auxquelles elles n'ont pas accès. Cela inclut les personnes qui utilisent déjà certaines aides techniques, mais qui auraient besoin d'autres aides (certains besoins comblés) ainsi que les personnes qui n'utilisent aucune des aides dont elles auraient besoin (aucun besoin comblé) (indicateur global créé à partir des questions AADH_Q10, AADV_Q10, AADM_Q025, AADL_Q10 et AADA_Q045).

Besoins non comblés pour divers types d'aides techniques

Besoins non comblés en aides techniques ou appareils spécialisés visant à compenser certains types d'incapacité : l'audition (question AADH_Q10), la vision (question AADV_Q10), la motricité (question AADM_Q025) et l'apprentissage (question AADL_Q10). Les besoins non comblés pour d'autres types d'aides techniques sont aussi étudiés (question AADA_Q045). Une personne peut avoir plus d'un type d'incapacité et avoir des besoins non comblés pour différents types d'aides techniques.

3. Les aides visant à compenser les autres types d'incapacité (incapacité liée à la douleur, à la parole, à la mémoire, à une déficience intellectuelle ou un trouble du développement et aux troubles psychologiques) ne sont pas abordées ici étant donné la nature de ces incapacités et la structure du questionnaire. Une section permettait cependant aux répondants de mentionner toute autre aide ou tout équipement spécialisé utilisé ou requis; ces aides figurent dans la catégorie « autres aides ».

Types d'incapacité

L'ECl distingue les dix types d'incapacité suivants : 1) vision ; 2) audition ; 3) mobilité ; 4) flexibilité ; 5) dextérité ; 6) douleur ; 7) apprentissage ; 8) développement ; 9) santé mentale ; 10) mémoire.

Gravité globale de l'incapacité

Un indice global mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES

Cette section porte sur l'utilisation d'aides techniques par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Ces aides techniques correspondent aux appareils et outils conçus ou adaptés pour aider les personnes avec incapacité à effectuer leurs tâches ou activités quotidiennes. Elles servent à faciliter l'audition (ex. : prothèse auditive), la vision (ex. : loupe) ou l'apprentissage (ex. : appareil portable de prise de notes) ou à accroître la motricité (ex. : fauteuil roulant, crochet à bouton). D'autres aides sont également étudiées (ex. : aides pour soulager la douleur ou pour diabétique). À noter qu'une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité ; il est donc possible qu'elle utilise plusieurs types d'aides techniques (ex. : canne et prothèse auditive).

>>> *Un peu plus de six personnes sur dix de 15 ans et plus avec incapacité utilisent des aides techniques*

En 2017, 62 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent des appareils et des outils conçus ou adaptés pour les aider à effectuer leurs tâches ou leurs activités quotidiennes soit environ 643 640 personnes (tableau 1). L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre les proportions de femmes et d'hommes qui utilisent de telles aides (64 % c. 60 %).

De plus, le taux d'utilisation d'aides techniques croît progressivement avec l'âge. Le taux passe de 46 % chez les personnes de 15 à 24 ans avec incapacité à 80 % chez celles de 65 ans et plus. Il en est de même en ce qui concerne la gravité de l'incapacité. En effet, le taux d'utilisation d'aides techniques est de 46 % chez les personnes ayant une incapacité légère et il augmente à 89 % chez celles ayant une incapacité très grave.

Tableau 1

Taux d'utilisation d'aides techniques selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	%	Pe
Ensemble	62,3	643 640
Sexe		
Hommes	59,7	269 430
Femmes	64,3	374 200
Âge		
15 à 64 ans	54,6	392 050
15 à 24 ans	46,0	42 970
25 à 54 ans	50,9	206 560
55 à 64 ans	65,0	142 520
65 ans et plus	79,9	251 590
Gravité de l'incapacité		
Légère	45,6	183 920
Modérée	58,5	123 120
Grave	70,6	141 340
Très grave	88,9	195 250

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

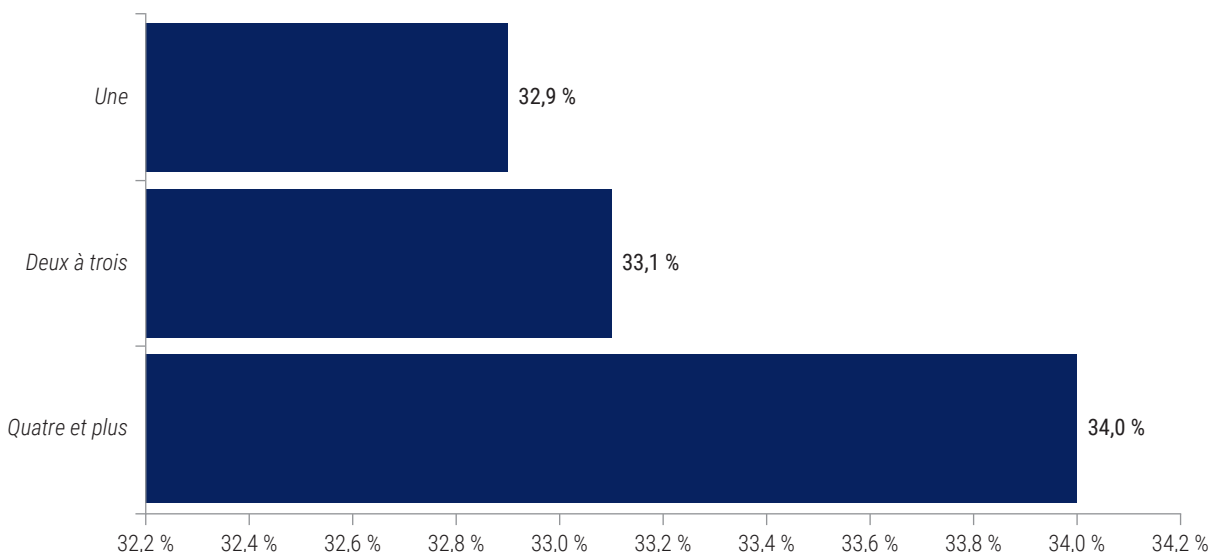
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

>>> **Les deux tiers des utilisateurs utilisent plus d'une aide technique**

En tenant compte de l'ensemble des aides techniques qu'une personne peut utiliser, que ce soit pour l'audition, la motricité ou tout autre type d'incapacité, il est permis d'observer que la plupart des personnes en utilisent plusieurs. De fait, 33 %⁴ des utilisateurs n'utilisent qu'une seule aide alors que 33 %⁵ en utilisent deux ou trois et 34 %⁶, quatre ou plus (figure 1).

Figure 1

Nombre d'aides techniques utilisées¹, population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2017



1 Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 5,4 %).

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

4. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 5,4 %).

5. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 5,4 %).

6. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 5,4 %).

>>> ***Parmi les utilisateurs d'aides techniques, près d'une personne sur deux utilise des aides à la mobilité et à l'agilité***

En 2017, les aides à la mobilité et à l'agilité et les autres aides visant à compenser les autres types d'incapacité (p. ex. incapacité liée à la douleur, à la parole, à la mémoire, à une déficience intellectuelle ou à un trouble du développement et aux troubles psychologiques) sont les types d'aides techniques les plus souvent utilisés par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité. En effet, parmi les 643 640 personnes qui utilisent des aides techniques, 46 % utilisent des aides à la mobilité et à l'agilité et 59 % d'autres types d'aides (tableau 2). Rappelons qu'une personne peut utiliser plusieurs types d'aides techniques.

Tableau 2

Répartition des utilisateurs d'aides techniques selon les types d'aides utilisés¹, population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2017

	%	Pe
Aides à l'audition	11,4	73 500
Aides à la vision	28,3	181 840
Aides à la mobilité et à l'agilité	46,1	296 800
Aides à l'apprentissage	7,0	44 950
Autres aides	59,4	382 170
Total		643 640

1 Une personne peut utiliser plusieurs types d'aides, ce qui explique que la somme des parties est plus élevée que le total.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À L'AUDITION

En 2017, plus de quatre personnes sur dix (41 %) ayant une incapacité liée à l'audition utilisent des aides à l'audition, ce qui totalise 73 500 personnes (tableau 3). Parmi celles-ci, la majorité en utilise une seule (51 %), tandis que 32 %⁷ en utilisent deux ou trois et 16 %⁸ quatre ou cinq aides (données non présentées).

Les personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition sont plus susceptibles d'utiliser de telles aides que les personnes de 15 à 64 ans (53 % c. 28 %) (tableau 3). L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre les femmes et les hommes (38 % c. 43 %).

Tableau 3

Taux d'utilisation des aides à l'audition selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition, Québec, 2017

	%	Pe
Ensemble	40,6	73 500
Sexe		
Hommes	42,7	41 450
Femmes	38,2	32 060
Âge		
15 à 64 ans	28,4	25 460
15 à 34 ans	25,6**	3 420**
35 à 64 ans	28,9	22 040
65 ans et plus	52,6	48 050

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation fournie à titre indicatif seulement.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition, 28 % utilisent une prothèse auditive et 14 %⁹ du sous-titrage codé pour malentendants (tableau 4). Aussi, plus d'une personne sur dix utilise des appareils adaptés au téléphone, tels que les appareils de télécommunication pour sourds (ATS), les dispositifs de réglage de volume ou les clignotants (12 %¹⁰) et des alarmes ou des alertes visuelles ou vibrantes (12 %¹¹).

7. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

8. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

9. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

10. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

11. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Tableau 4

Principales aides à l'audition utilisées, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition, Québec, 2017

	%	Pe
Prothèse auditive	28,0	50 720
Sous-titrage codé pour malentendants	14,3*	25 970*
Appareils adaptés au téléphone (ex. : ATS, clignotants)	12,2*	22 150*
Alarmes ou alertes visuelles ou vibrantes	11,6*	20 900*
Système d'amplification (ex. : MF, en boucle ou infrarouge)	7,5*	13 520*
Autres aides ou appareils fonctionnels	5,0*	9 090*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À LA VISION

L'utilisation des aides à la vision est très fréquente chez les personnes ayant une incapacité liée à la vision : près de neuf personnes sur dix (89 %) utilisent de telles aides, ce qui représente environ 181 840 personnes (tableau 5). Chez celles-ci, 64 % utilisent une seule aide technique à la vision et 36 % en utilisent deux ou plus (données non présentées).

Les femmes et les hommes utilisent ces aides dans des proportions semblables (89 % c. 90 %) (tableau 5), tout comme les personnes de 15 à 64 ans et celles de 65 ans et plus (87 % c. 93 %).

Tableau 5

Taux d'utilisation des aides à la vision selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la vision, Québec, 2017

	%	Pe
Ensemble	89,0	181 840
Sexe		
Hommes	89,6	69 540
Femmes	88,6	112 300
Âge		
15 à 64 ans	87,3	120 670
15 à 34 ans	82,8	28 220
35 à 64 ans	88,7	92 460
65 ans et plus	92,6	61 160

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Le tableau 6 permet d'observer que les aides à la vision les plus utilisées sont les lunettes ou les verres de contact (82 %), suivis par les loupes (22 %).

Tableau 6

Principales aides à la vision utilisées, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la vision, Québec, 2017

	%	Pe
Lunettes ou verres de contact	81,6	166 660
Loupes	21,6	44 180
Matériel de lecture en gros caractères	11,5	23 400
Papier à lignes foncées ou stylos à encre foncée	8,3*	16 970*
Canne blanche ou canne d'identification	5,4**	11 080**
Appareil doté de boutons surdimensionnés	4,2*	8 520*
Équipement d'enregistrement ou appareil portable de prise de notes	2,5**	5 180**
Autres aides ou appareils fonctionnels	7,6*	15 580*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation fournie à titre indicatif seulement.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À LA MOBILITÉ ET À L'AGILITÉ

Parmi les personnes ayant une incapacité liée à la motricité (c'est-à-dire liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité) plus de la moitié (51 %) utilisent des aides à la mobilité et à l'agilité, ce qui représente environ 296 800 personnes (tableau 7). Cette proportion est plus élevée chez les femmes (55 % c. 46 %) et les personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité (62 % c. 44 % chez les personnes de 15 à 64 ans). Chez les personnes utilisant des aides techniques à la mobilité et à l'agilité, environ une personne sur deux utilise une seule aide (49 %), tandis que 28 % en utilisent deux et 22 % utilisent trois aides ou plus (données non présentées).

Tableau 7

Taux d'utilisation des aides à la mobilité et à l'agilité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017

	%	Pe
Ensemble	51,3	296 800
Sexe		
Hommes	46,0	112 090
Femmes	55,2	184 710
Âge		
15 à 64 ans	44,3	151 720
15 à 34 ans	36,8	15 950
35 à 64 ans	45,3	135 780
65 ans et plus	61,6	145 080

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

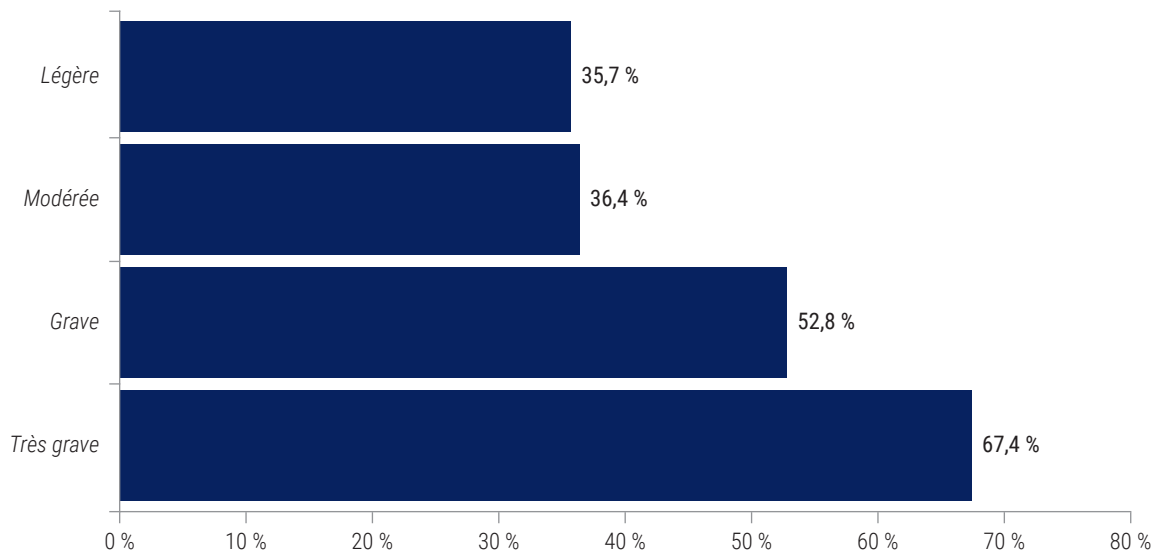
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Le taux d'utilisation des aides à la mobilité et à l'agilité s'accroît avec la gravité de l'incapacité, passant de 36 % chez les personnes ayant une incapacité légère à 67 % chez celles ayant une incapacité très grave (figure 2).

Figure 2

Taux d'utilisation d'aides techniques à la mobilité et à l'agilité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2012



Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

On constate au tableau 8 que les aides à la mobilité et à l'agilité utilisées sont principalement la canne, le bâton de marche ou les béquilles (30 %). De plus, une part non négligeable des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité utilisent des orthèses ou un appareil orthopédique (14 %) ou une marchette (13 %).

Tableau 8

Principales aides à la mobilité et à l'agilité utilisées, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017

	%	Pe
Canne, bâton de marche ou béquilles	30,3	175 300
Orthèses ou appareils orthopédiques	13,5	78 280
Marchette	12,7	73 400
Outil de préhension ou rallonge	7,7	44 420
Chaussures orthopédiques	7,4	42 780
Fauteuil roulant non motorisé	6,8	39 230
Prothèse ou membre artificiel	4,6	26 540
Scooter de mobilité ou triporteur	3,7*	21 500*
Appareil pour s'habiller (ex. : crochet à bouton)	3,5*	20 230*
Outils et ustensiles adaptés ou outils spéciaux de préhension	2,8*	16 240*
Fauteuil roulant électrique	0,9*	5 430*
Autres aides, appareils fonctionnels ou dispositifs d'accessibilité	2,7*	15 730*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a, 2022b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES À L'APPRENTISSAGE

En comparaison de l'utilisation des autres types d'aides techniques considérés dans l'ECI, l'utilisation des aides à l'apprentissage est, somme toute, peu répandue. En effet, un peu moins d'une personne sur cinq (19 % ou 44 950 personnes) âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage utilise de telles aides.

L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives selon le sexe (19 % pour les hommes c. 20 % pour les femmes) (tableau 9). Parmi les personnes utilisant des aides à l'apprentissage, près de deux personnes sur trois utilisent une seule aide (64 % c. 36 %¹² qui utilisent deux aides ou plus) (données non présentées).

12. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Tableau 9

Taux d'utilisation des aides à l'apprentissage selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage, Québec, 2017

	%	Pe
Ensemble	19,0	44 950
Sexe		
Hommes	18,5	20 640
Femmes	19,5	24 320

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Enfin, il est permis de constater que les différentes aides à l'apprentissage considérées dans l'ECI sont peu utilisées par les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage. À titre d'exemple, un équipement d'enregistrement ou un appareil portable de prise de notes n'est utilisé que par 10 % de ces personnes (tableau 10).

Tableau 10

Principales aides à l'apprentissage utilisées, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'apprentissage, Québec, 2017

	%	Pe
Équipement d'enregistrement ou appareil portable de prise de notes	10,1	23 960
Correcteur d'orthographe portatif (excluant téléphone cellulaire)	8,6	20 290
Autres aides ou appareils fonctionnels	6,6 *	15 630 *

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

UTILISATION DES AUTRES AIDES TECHNIQUES

En plus de recueillir de l'information sur l'utilisation des aides techniques pour certains types d'incapacité spécifiques (ex. : liée à l'audition), de l'information sur l'utilisation d'autres types d'aides (ex. : glucomètre, lit réglable, coussins thérapeutiques, etc.) a été colligée pour l'ensemble des personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Il en ressort que près de quatre personnes sur dix (37 %) utilisent ces autres aides, ce qui totalise environ 382 170 personnes (tableau 11). La majorité des personnes utilisant ces autres aides techniques en utilisent une seule (60 %), alors que 33 % en utilisent deux et 7 % utilisent trois aides ou plus (données non présentées).

L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives pour le taux d'utilisation des autres aides techniques selon le sexe (38 % chez les femmes c. 36 % chez les hommes) ni selon l'âge, à l'exception du taux d'utilisation des autres aides techniques qui est moins élevé chez les personnes plus jeunes (29 % chez les 15 à 34 ans c. 39 % chez les 35 à 64 ans et 40 % chez les 65 ans et plus).

Tableau 11

Taux d'utilisation des autres aides selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	%	Pe
Ensemble	37,2	382 170
Sexe		
Hommes	36,2	163 400
Femmes	37,9	218 770
Âge		
15 à 64 ans	35,9	256 560
15 à 34 ans	28,6	55 480
35 à 64 ans	38,5	201 080
65 ans et plus	40,2	125 620

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

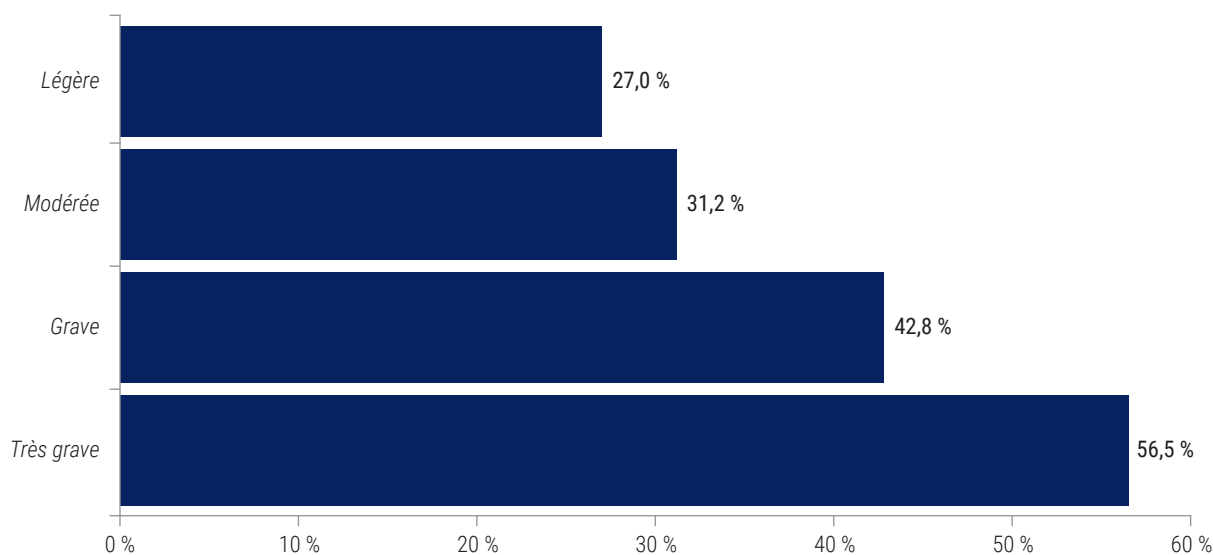
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Aussi, le taux d'utilisation des autres aides techniques augmente avec la gravité de l'incapacité : 27 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité légère utilisent ces aides tandis que c'est le cas de 57 % de celles ayant une incapacité très grave (figure 3).

Figure 3

Taux d'utilisation d'autres aides techniques selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017



Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Parmi les autres aides techniques utilisées par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, les orthèses ou appareils orthopédiques (12 %) et les aides pour diabétiques (10 %) sont les plus courants (tableau 12).

Tableau 12

Principales autres aides utilisées, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	%	Pe
Orthèses ou appareils orthopédiques ¹	11,6	119 220
Aides pour diabétiques	10,0	102 920
Ordinateur personnel, ordinateur portable ou tablette munis de logiciels spécialisés	6,4	67 820
Téléphone cellulaire, téléphone intelligent ou tablette munis de fonctionnalités spécialisées	5,9	61 850
Appareils de support	5,9	60 630
Chaussures orthopédiques ¹	5,7	58 550
Dispositif pour lire les livres audio ou les livres numériques	3,5	36 720
Appareils électrothérapeutiques pour soulager la douleur	3,2	32 630
Fournitures d'oxygénothérapie	1,8 *	18 640 *
Animal d'assistance	1,2 *	12 520 *
Amplificateur pour la voix	0,9 **	9 220 **
Tout autre aide ou appareil	5,1	52 410

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation fournie à titre indicatif seulement.

1 En plus d'être spécifiquement posées aux personnes ayant une incapacité liée à la motricité, les questions relatives à l'utilisation d'orthèses ou d'appareils orthopédiques et de chaussures orthopédiques ont été posées à l'ensemble des personnes avec incapacité. Les données incluent donc la réponse des personnes ayant une incapacité liée à la motricité.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

BESOINS NON COMBLÉS EN AIDES TECHNIQUES

Dans cette section, la réponse aux besoins liés aux aides techniques de la population de 15 ans et plus avec incapacité est examinée. Une attention particulière est portée à la présence de besoins non comblés en aides techniques.

>>> *Un peu plus d'une personne sur cinq de 15 ans et plus avec incapacité a des besoins non comblés en aides techniques, ce qui représente environ 230 970 personnes*

En 2017, la grande majorité (78 %) des personnes de 15 ans et plus avec incapacité n'ont pas besoin d'aides techniques ou disposent de toutes les aides techniques dont elles ont besoin. Cependant, environ 230 970 personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont des besoins non comblés à cet égard, c'est-à-dire qu'elles n'utilisent aucune des aides dont elles auraient besoin (aucun besoin comblé) ou qu'elles utilisent certaines aides, mais en auraient besoin d'autres (certains besoins comblés) (données non présentées). Ce nombre représente 22 % de l'ensemble des personnes de 15 ans et plus avec incapacité (tableau 13).

L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre les femmes et les hommes (23 % c. 21 %) (tableau 13). On observe également que les personnes de 65 ans et plus ont des besoins non comblés à l'égard des aides techniques dans une proportion similaire à celle des 15 à 64 ans (23 % c. 22 %). La présence de besoins non comblés à l'égard des aides techniques est plus fréquente chez les personnes dont le ménage est sous le seuil de faible revenu (29 % c. 21 % chez les personnes dont le ménage est au seuil ou au-dessus du seuil de faible revenu).

Tableau 13

Besoins non comblés en aides techniques selon le sexe, l'âge et le niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	%
Ensemble	22,2
Sexe	
Hommes	21,1
Femmes	23,0
Âge	
15 à 64 ans	21,9
15 à 24 ans	20,9
25 à 54 ans	20,2
55 à 64 ans	25,5
65 ans et plus	22,8
Revenu du ménage	
Sous le seuil de faible revenu	28,7
Au seuil ou au-dessus du seuil de faible revenu	20,8

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

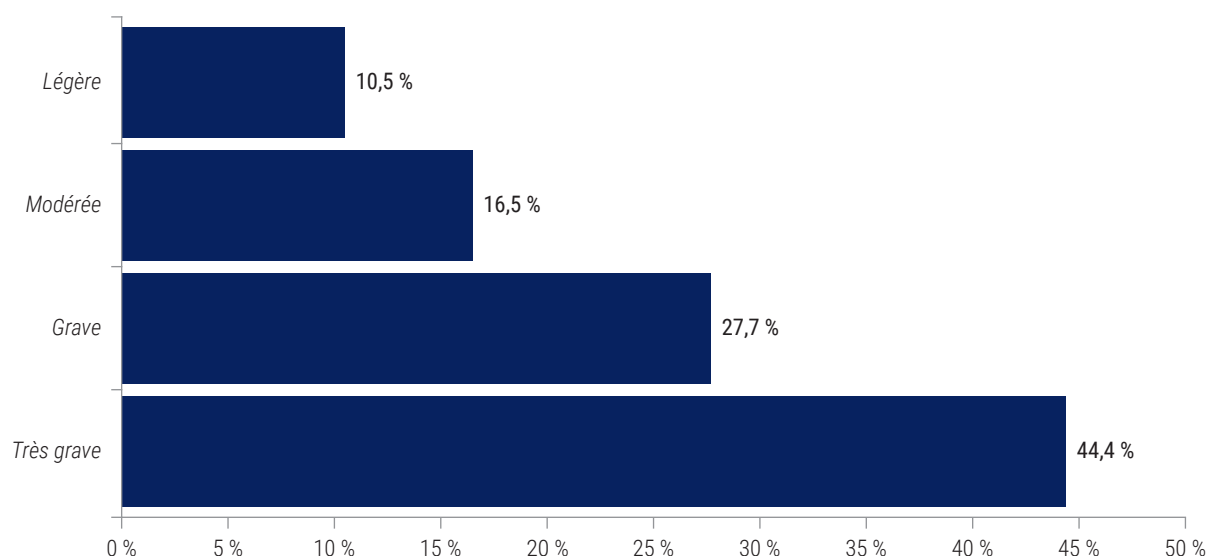
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Enfin, la proportion de personnes ayant des besoins non comblés en aides techniques croît avec la gravité de l'incapacité : de 11 % chez les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité légère et 17 % chez celles ayant une incapacité modérée, cette proportion augmente à 28 % pour les personnes ayant une incapacité grave, puis atteint 44 % chez les personnes ayant une incapacité très grave (figure 4).

Figure 4

Proportion de personnes ayant des besoins non comblés en aides techniques selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017



Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

>>> Environ la moitié des personnes qui ont besoin d'aides techniques à l'audition ou d'aides à l'apprentissage ont des besoins non comblés

Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité et ayant besoin d'aides techniques, la plupart des personnes qui ont des besoins en aides techniques à la vision (89 %), à la mobilité et à l'agilité (84 %) ou pour d'autres types d'aides (73 %) voient tous leurs besoins pour ces aides être comblés (tableau 14). Toutefois, ceci est moins courant parmi les personnes ayant besoin d'aides à l'audition et d'aides

à l'apprentissage, alors qu'environ la moitié (47 % et 54 % respectivement) ont des besoins non comblés. D'ailleurs, une proportion importante de ces personnes n'a accès à aucune des aides à l'audition et à l'apprentissage dont elle a besoin (34 % et 25 %¹³ respectivement).

13. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Tableau 14

Besoins non comblés en aides techniques selon le type d'aides techniques, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant des besoins d'aides techniques, Québec, 2017

	Besoins non comblés	Aucun besoin comblé	Certains besoins comblés	Tous les besoins comblés
	%			
Aides à l'audition ^a	52,6	33,6	19,0*	47,4
Aides à la vision ^b	11,4*	3,7*	7,7*	88,6
Aides à la mobilité et à l'agilité ^c	16,4	4,0*	12,5	83,6
Aides à l'apprentissage ^d	46,5	25,0*	21,5*	53,5
Autres aides ^e	27,5	12,9	14,6	72,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

a-d En proportion des personnes ayant une incapacité : a) à l'audition; b) à la vision; c) à la motricité; d) à l'apprentissage.

e En proportion de l'ensemble des personnes avec incapacité.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a, 2022c.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

DÉPENSES NON REMBOURSÉES POUR LES AIDES TECHNIQUES

Cette section traite des dépenses effectuées par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui n'ont pas été remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques utilisées.

>>> Parmi les utilisateurs d'aides techniques, près de trois personnes sur dix ont effectué des dépenses non remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques

En 2017, 28 % des utilisateurs d'aides techniques ont effectué des dépenses non remboursées au cours de l'année précédant l'enquête pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques qu'ils utilisent en raison de leur état de santé (tableau 15). L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives selon le sexe (25 % chez les femmes c. 31 % chez les hommes), selon l'âge (27 % chez les 15 à 64 ans c. 28 % chez les 65 ans et plus) ou selon la gravité de l'incapacité (21 % chez les personnes ayant une incapacité légère c. 31 % chez celles ayant une incapacité modérée, 29 % chez celles ayant une incapacité grave et 30 % chez celles ayant une incapacité très grave).

Tableau 15

Proportion de personnes ayant effectué des dépenses non remboursées¹ pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques au cours de l'année précédant l'enquête selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2017

	%
Ensemble	27,5
Sexe	
Hommes	31,1
Femmes	24,8
Âge	
15 à 64 ans	27,3
65 ans et plus	27,7
Gravité de l'incapacité	
Légère	21,0
Modérée	31,1
Grave	29,0
Très grave	30,3

1 Inclus uniquement les dépenses pour lesquelles la personne n'a pas obtenu de remboursement.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Pour tous les types d'incapacité examinés dans l'ECI, l'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre la proportion de personnes ayant effectué des dépenses non remboursées en lien avec l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques selon qu'elles aient ou non un certain type d'incapacité (tableau 16).

Tableau 16

Proportion de personnes ayant effectué des dépenses¹ pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques au cours de l'année selon le type d'incapacité², population de 15 ans et plus avec incapacité utilisant des aides techniques, Québec, 2017

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Vision	31,2	26,3
Audition	31,8	26,7
Mobilité	29,7	24,9
Flexibilité	28,7	26,5
Dextérité	23,0	28,6
Douleur	29,6	23,8
Apprentissage	29,0	26,9
Développement	23,1 *	27,9
Santé mentale	29,7	27,1
Mémoire	31,7	26,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1 Inclus uniquement les dépenses pour lesquelles la personne n'a pas obtenu de remboursement.

2 Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné (ex. : incapacité liée à la vision) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne ayant toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

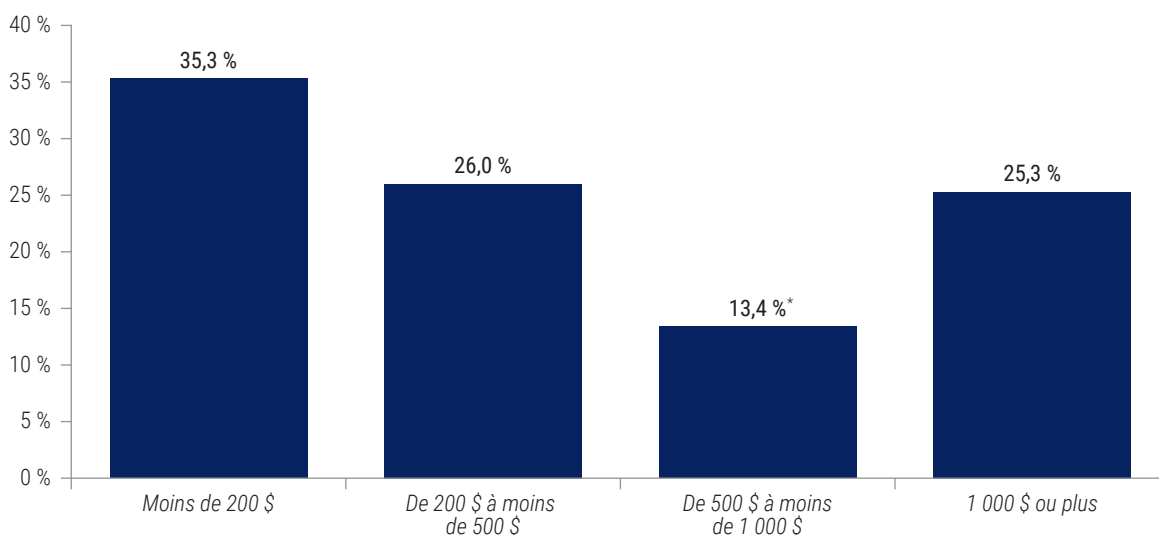
>>> Parmi les personnes ayant effectué des dépenses non remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques au cours d'une année, le tiers ont déboursé moins de 200 \$ alors que le quart ont payé 1 000 \$ ou plus

Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui ont effectué des dépenses de leur poche pour l'achat, l'entretien ou la réparation de leurs aides techniques au cours de l'année précédant l'ECI, 35 % ont déboursé une somme de moins de 200 \$, 26 % de 200 \$ à moins de 500 \$ et 13 %¹⁴ de 500 \$ à moins de 1 000 \$. Les données révèlent que 25 % d'entre elles ont déboursé 1 000 \$ ou plus pour les aides techniques qu'elles utilisent (figure 5).

14. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Figure 5

Montant des dépenses effectuées au cours de l'année pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques¹, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant des dépenses non remboursées, Québec, 2017



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1 Inclus uniquement les dépenses pour lesquelles la personne n'a pas obtenu de remboursement.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Par ailleurs, en ce qui concerne le montant des dépenses effectuées au cours de l'année pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques, l'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives selon le sexe, selon l'âge ou selon la gravité de l'incapacité, et ce, pour tous les montants présentés au tableau 17.

Tableau 17

Montant des dépenses effectuées au cours de l'année pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques¹, selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant des dépenses non remboursées, Québec, 2017

	Moins de 200 \$	De 200 \$ à moins de 500 \$	De 500 \$ à moins de 1 000 \$	1 000 \$ ou plus	Total
%					
Sexe					
Hommes	31,2 *	27,1 *	9,6 **	32,1 *	100,0
Femmes	39,1	25,0 *	16,9 *	19,0 *	100,0
Âge					
15 à 64 ans	37,1	26,3 *	11,4 *	25,3 *	100,0
65 ans et plus	31,4 *	25,4 *	17,8 *	25,3 *	100,0
Gravité de l'incapacité					
Légère ou modérée	35,6 *	21,7 *	16,5 **	26,2 *	100,0
Grave ou très grave	35,1	29,2	11,1 *	24,6	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation fournie à titre indicatif seulement.

1 Inclus uniquement les dépenses pour lesquelles la personne n'a pas obtenu de remboursement.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

CONCLUSION

Ce document s'est intéressé à l'utilisation d'aides techniques par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, c'est-à-dire à l'utilisation d'appareils et d'outils conçus ou adaptés pour les aider à effectuer leurs tâches ou activités quotidiennes. De même, la réponse aux besoins de ces personnes à l'égard des aides techniques a été abordée. Il ressort de cela que l'utilisation d'aides techniques, et plus spécifiquement des aides à la mobilité et à l'agilité, est largement répandue parmi cette population. Par ailleurs, environ une personne sur cinq de 15 ans et plus avec incapacité a des besoins non comblés à l'égard des aides techniques, c'est-à-dire qu'elle n'a pas accès aux aides dont elle aurait besoin (aucun besoin comblé) ou qu'elle a accès à certaines aides, mais en aurait besoin d'autres (certains besoins comblés). Les besoins non comblés sont d'ailleurs plus fréquents parmi les personnes ayant une incapacité très grave.

De plus, les dépenses effectuées et qui n'ont pas été remboursées pour l'achat, l'entretien ou la réparation des aides techniques par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité ont été étudiées. Parmi les personnes qui utilisent des aides techniques, près de trois personnes sur dix ont effectué des dépenses pour lesquelles elles n'ont pas obtenu de remboursement. Si, pour le tiers de celles-ci, les montants défrayés au cours d'une année sont de l'ordre de moins de 200 \$, il n'en demeure pas moins qu'une personne sur quatre a déboursé des frais plus substantiels (1 000 \$ ou plus).

ANNEXE I

À propos de l'ECI de 2017

Les données présentées dans cette publication proviennent de l'ECI de 2017 réalisée par Statistique Canada. L'ECI vise les adultes dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. En plus de fournir des données sur les caractéristiques de l'incapacité, l'ECI permet de décrire le profil sociodémographique et économique de la population avec incapacité ainsi que son état de santé et son utilisation d'aides techniques. Elle permet aussi de dresser un portrait de plusieurs domaines de sa participation sociale tels que la réalisation des activités de la vie quotidienne, l'habitation, l'éducation, l'emploi et l'utilisation d'Internet.

Population visée

La population visée par l'ECI se compose de tous les adultes âgés de 15 ans ou plus vivants en ménage privé et résidant au Canada au moment du Recensement de 2016. Les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations et celles vivant dans des logements collectifs sont exclues de cette population. Les données doivent donc être interprétées en conséquence, en particulier celles pour les groupes plus âgés.

Méthodologie

L'ECI est une enquête réalisée à partir d'un échantillon de personnes qui ont déclaré une difficulté ou une condition à long terme à la question sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de 2016. Dans le cadre de l'ECI, une série de 39 questions permettait d'identifier la population avec incapacité et de déterminer le type et la gravité de leurs incapacités. L'échantillon final pour le Québec est de 5 252 personnes.

Types d'incapacité

L'ECI distingue les dix types d'incapacité suivants : 1) vision ; 2) audition ; 3) mobilité ; 4) flexibilité ; 5) dextérité ; 6) douleur ; 7) apprentissage ; 8) développement ; 9) santé mentale ; 10) mémoire.

Gravité de l'incapacité

Un indice mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses aux questions de l'ECI. Des points ont été accordés en tenant compte du niveau de difficulté liée à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

Comparaison avec d'autres enquêtes

En raison de différences méthodologiques importantes, les données de l'ECI de 2017 ne peuvent pas être comparées à celles de l'ECI de 2012.

Pour plus d'information au sujet de la comparabilité de l'ECI de 2017 avec l'ECI de 2012, consulter le document intitulé *L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 et 2017 – Pourquoi ces enquêtes ne peuvent-elles être comparées ?* (Office 2019).

Pour plus d'information concernant l'ECI, consultez le document intitulé *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : guide des concepts et méthodes* (Statistique Canada 2018).

ANNEXE II

TYPES D'INCAPACITÉ

Vision

Difficulté à voir même avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Audition

Difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mobilité

Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer) même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne) qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Flexibilité

Difficulté à se pencher ou à tendre les bras, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Dextérité

Difficulté à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets et qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Douleur

Douleur chronique ou occasionnelle et qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Apprentissage

Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention autodéclarée ou diagnostiquée par un professionnel de la santé qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.

Développement

Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome Asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclaré.

Santé mentale

Condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mémoire

Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Indéterminée

Tout autre problème de santé ou condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'ECI qui limite les activités quotidiennes. Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2019). *L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 et 2017 : pourquoi ces enquêtes ne peuvent-elles être comparées ?* [En ligne], [www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Etudes__analyses_et_rapports/RAP_Difference_methodologie_ECI_2012-2017.pdf].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022a). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : sections 4 et 5, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 394 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022b). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : tableaux supplémentaires : répondants avec incapacité*, Montréal, 385 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022c). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : tableaux supplémentaires : ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 43 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

STATISTIQUE CANADA (2018). *Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : guide des concepts et méthodes*, [En ligne]. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2018001-fra.pdf?st=LayTeBbX].

STATISTIQUE CANADA (2017a). *Enquête sur l'incapacité de 2017 : questionnaire*, [En ligne], mis à jour le 6 février 2017. [www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=348023&UL=1V].

STATISTIQUE CANADA (2017b). *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*, [En ligne], mis à jour le 25 octobre 2017. [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop127-fra.cfm].

STATISTIQUE CANADA [s.d.]. *Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : dictionnaire de données. Fichier analytique relatif aux personnes ayant une incapacité – Pas de fréquence*, [s.l.], 1111 p.

Ce document fait partie d'une collection de 9 volumes présentant un portrait de la participation sociale des personnes avec incapacité au Québec. Cette collection est réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017*. Les volumes de cette collection sont :

- Volume 1 – Prévalence et caractéristiques de l'incapacité
- Volume 2 – Caractéristiques sociodémographiques et économiques
- Volume 3 – État de santé et consommation de médicaments prescrits
- Volume 4 – Utilisation d'aides techniques
- Volume 5 – Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement
- Volume 6 – Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne
- Volume 7 – Scolarisation
- Volume 8 – Activité sur le marché du travail
- Volume 9 – Utilisation de l'Internet



Office des personnes
handicapées

Québec

